



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 88512

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la « campagne double » pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. L'étude menée par M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, est achevée et le rapport lui a été remis en juillet 2005. En septembre dernier, il indiquait à ses collègues parlementaires dans ses réponses aux questions écrites qu'il avait saisi le Conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique. Le 1er novembre 2005, en réponse à la question n° 72802, il précisait que « les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement ». S'il comprend que la complexité technique des questions relatives aux bonifications d'annuités et que la variété des options ouvertes par ce rapport, selon ses propos puisque celui-ci n'a pas été rendu public à ce jour, aient nécessité de nombreuses études, il lui saurait gré, après sept mois d'examen dont quatre pour des analyses complémentaires, de bien vouloir lui définir un échéancier précis afin de répondre aux attentes légitimes, et désormais pressentes, des anciens combattants et dans quel délai ces conclusions seront connues.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement. Ce travail d'analyse étant en cours, le ministre ne peut actuellement apporter davantage de précisions concernant ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88512

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2644

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4922